

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE
LA SENTINELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

République Française

SÉANCE DU

04 JUILLET 2022

Délibération n° 2022/07/04/05

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	16

L'an deux mil vingt deux

Le 04 JUILLET

à 10h00

Le C.C.A.S. de la Commune de La Sentinelle, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par

NOMBRE DE VOTANTS		
16	00	00

la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Éric BLONDIAUX, Président du CCAS

Secrétaire de séance : Mme DOLEZ

Date de la convocation	27 juin 2022
Date d'affichage	
Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le	
Et publication ou notification du	

Présents : M. BLONDIAUX / Mme DHAUSSY / Mme CAMPHIN / M. GABET / Mme
FLAMEY / Mme DOLEZ / M. BIREE / Mme GÂBET / Mme MARECHAL /
Mme MASCHIO / M. MOREAU / M. DU JARDIN

Excusés : Mme BRUNET (procuration à Mme CAMPHIN)
Mme HÉBERT (procuration à Mme DHAUSSY)
Mme JOUET (procuration à M. BIREÉ)
M. BRENET (procuration à M. MOREAU)

Absents M. MEDJAHED

Objet de la délibération

SEMAINE BLEUE
2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Action Sociale ;

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir débattu, à l'unanimité, le
Conseil d'Administration

DÉCIDE

De valider les activités qui se dérouleront la semaine du 10 au 15 octobre
2022 dont une sortie à Amiens, un thé dansant, un portage de repas à
domicile et un concert de gala.

PRÉCISE

Que les seniors sont les personnes ayant 62 ans dans l'année ainsi que leur
conjoint.

DIT

Que le prestataire retenu pour les repas est la société « DUA IT3IN » à Lérin.

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours ou d'un recours du Tribunal Administratif de Lille dans
un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et années susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire, Président du C.C.A.S.

Le Président,


ERIC BLONDIAUX
(Signature)